



NOS ESSENTIELS

RTL
Belgium

**Comment nous travaillons ensemble
pour DIVERTIR, INFORMER, RASSEMBLER**

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| Avertissements préalables | 3 |
| Guillaume Collard, CEO RTL Belgium | 5 |
| Mot du Comité Exécutif et du Steering Committee Media & Content | 7 |
| RTL Cares | 8 |
| Conformité avec les normes juridiques | 9 |

ENTRE NOUS

| | |
|---|----|
| Respect des droits de l'Homme – Égalité des chances – Non-discrimination – Diversité | 11 |
| Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité | 12 |
| Liberté d'expression | 13 |
| Protection des données à caractère personnel | 14 |
| Environnement de travail | 15 |
| Implication – Collaboration – Agilité | 16 |
| Formation et mobilité interne | 17 |
| Bien-être au travail, prévention des risques psychosociaux et substances psychotropes | 18 |
| Usage responsable des biens et ressources de RTL Belgium | 19 |

NOUS ET LE MONDE DE L'ENTREPRISE

| | |
|---|----|
| Loyauté et devoir de réserve | 21 |
| Confidentialité | 22 |
| Activité complémentaire et collaboration extérieure | 23 |
| Conflits d'intérêt | 24 |
| Sélection minutieuse et judicieuse de nos partenaires | 25 |
| Relations avec la concurrence | 26 |
| Anti-corruption, anti-subornation et cadeaux d'affaire | 27 |
| Nécessité d'un accord écrit avec les partenaires et pouvoirs de signature | 28 |
| Relations avec les instances gouvernementales et organismes de régulation | 29 |

NOUS ET NOS CONTENUS

| | |
|--|----|
| Pluralisme des médias - Indépendance éditoriale | 31 |
| Droits de la personnalité | 32 |
| Propriété intellectuelle | 33 |
| Gestion des documents administratifs - Gestion des archives audio et vidéo | 34 |
| Protection de nos publics | 35 |
| Bien-être animal | 36 |
| Réseaux Sociaux | 37 |

CANAUX DE SIGNALEMENT

GUIDE PRATIQUE POUR LA PRISE DE DÉCISION EN CONFORMITÉ AVEC NOS ESSENTIELS OU POUR LE SIGNALEMENT D'UN MANQUEMENT

| | |
|---|----|
| Je dois prendre une décision / poser une action | 40 |
| Je constate un manquement ou j'ai un doute quant à la conformité de l'action d'un collaborateur ou partenaire avec Nos Essentiels | 41 |



Avertissements préalables

Dans nos Essentiels, la référence au genre masculin dans l'écriture entend inclure tous les genres ; les mots au singulier sont réputés inclure le pluriel et vice versa, à moins que le contexte n'exige le contraire.

Tous Nos Essentiels sont importants et complémentaires.

Nos Essentiels ne se substituent pas au Règlement de Travail : ils décrivent la manière dont nous faisons vivre et vivons au quotidien les valeurs de RTL Belgium et constituent le cadre dans lequel s'intègrent les développements stratégiques que nous entreprenons et les décisions que nous prenons. Ils nous guident par ailleurs vers les ressources adéquates et chartes plus détaillées dans notre manière d'aborder l'un ou l'autre thème.

Nos Essentiels s'inscrivent dans la continuité du Code de Conduite RTL Group dont ils se sont partiellement inspirés.

Les exemples sont donnés à titre d'illustration et ne sont ni limitatifs ni exhaustifs.

**DIVERTIR
INFORMER
RASSEMBLER**



Guillaume Collard, CEO RTL Belgium

« Dans un monde de médias en pleine mutation, nous sommes amenés à nous remettre souvent en question, à prendre des décisions rapidement, et à innover.

Nos actions doivent être en adéquation avec nos valeurs car nous sommes toutes et tous, dans nos métiers respectifs, des représentants de RTL Belgium et sommes donc garants de sa réputation.

Les « Essentiels RTL Belgium » sont notre référence et notre premier guide dans nos choix et dilemmes éthiques éventuels. Ils sont les principes qui nous rappellent d'agir avec intégrité vis-à-vis de toutes les parties prenantes de notre écosystème (audiences, partenaires, autorités et collègues).

*Ils sont, comme leur nom l'indique, l'essence-même, les fondamentaux à suivre pour l'accomplissement de nos priorités stratégiques et a fortiori, pour la réalisation de nos missions au quotidien « **Divertir, Informer, Rassembler** ».*

La réussite dans la concrétisation de ces objectifs communs ne peut être que le fruit de l'engagement de chacun de nous à partager et faire vivre ces Essentiels.

Merci déjà pour l'implication de toutes et tous ! »

PROXIMITÉ
AUDACE
RESPONSABILITÉ
AUTHENTICITÉ
INDÉPENDANCE
PASSION
SOLIDARITÉ

Mot du Comité Exécutif et du Steering Committee Media & Content

À travers nos Essentiels, notre culture d'entreprise se révèle et démontre notre engagement à mener quotidiennement nos activités dans le respect des valeurs qui nous sont communes et qui représentent les fondements-mêmes de RTL Belgium dans toutes ses composantes et pour toutes les parties prenantes :

Proximité - Audace - Responsabilité - Authenticité - Indépendance - Passion - Solidarité

Toutes ces valeurs, identifiées par les collaborateurs et partagées au sein de RTL Belgium, se répercutent ensuite dans nos relations, sous toutes leurs formes, avec nos publics.

Chacun de nous, quelle que soit sa fonction, s'engage à véhiculer et appliquer nos Essentiels dans son travail au quotidien et attend cela de tout partenaire extérieur auquel il fait appel. Ainsi, les Essentiels s'appliquent à tous ceux qui collaborent avec RTL Belgium, de quelle que manière que ce soit.

En tant que membres du Comité Exécutif et du Steering Committee Media & Content, nous avons une responsabilité accrue : celle de non seulement veiller au respect de nos Essentiels et de nos politiques internes, mais aussi de montrer l'exemple ! Il en va de même pour les collaborateurs qui occupent des postes de management.

Il est primordial de créer un environnement ouvert dans lequel les problèmes ou difficultés peuvent être abordés sans crainte de représailles, afin de préserver notre réputation et notre capacité à opérer efficacement. Par ailleurs, personne ne sera jamais inquiété pour avoir défendu nos Essentiels.



RTL Cares

En tant qu'entreprise et a fortiori, en tant qu'entreprise de média, RTL Belgium assume sa responsabilité sociale.

En tant que collaborateurs de RTL Belgium, nous avons à cœur de contribuer à une société respectueuse, juste, inclusive et durable au travers des missions et des actions de RTL Belgium.

Toutes les valeurs véhiculées dans nos Essentiels participent de cette responsabilité et nous y sensibilisons toutes les parties prenantes, chaque fois que cela est possible.

Nous faisons notre part dans la stratégie de réduction de notre empreinte carbone et nous sommes sensibles aux actions RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) de RTL Belgium.

Nous sensibilisons nos partenaires afin qu'ils agissent dans le sens de leur responsabilité sociale.

Lorsqu'une cause est soutenue par RTL Belgium, nous sommes libres de nous impliquer personnellement dans le soutien de celle-ci.

A travers notre mission « Rassembler », nous mettons en œuvre notre créativité et notre intelligence collective pour donner le meilleur de nous-mêmes.

EXEMPLES :

Télévie, Vide-dressing, Don de sang, Radios Ukraine, RTL Tous Solidaires, Fashion Week des Animaux, Tous avec le Maroc, Bilan Carbone

Je veille à la confidentialité.

Conformité avec les normes juridiques

Nous **respectons les dispositions contenues dans les normes juridiques et nous conformons aux dispositions réglementaires applicables dans le cadre de nos activités** (notamment la Constitution, les lois, les décrets, les réglementations européennes et internationales).

En cas de doute avec la légalité d'un projet ou d'une décision, nous nous tournons vers notre **management et/ou le département Corporate Affairs**.

Nous n'obéissons pas à un ordre manifestement illégal de notre management.

Toute **infraction** aux dispositions contenues dans les normes juridiques applicables peut engendrer, tant pour RTL Belgium que pour nous-même, des **conséquences graves** (par exemple : condamnations pénales, amendes, mesures disciplinaires, atteintes à la réputation, ...).

Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent conformément aux législations et réglementations applicables.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares
- Canaux de signalement

POUR ALLER PLUS LOIN

- Département Corporate Affairs

Je m'exprime librement.

Je respecte les règles de concurrence.

Je fais preuve de loyauté et de réserve.

Je définis et établis clairement le statut d'une personne avec laquelle je noue une relation de travail, avant son entrée en fonction.

« Le talent fait gagner des matches mais le travail d'équipe et l'intelligence font gagner des tournois. »

Michael Jordan - Basketeur

**ENTRE
NOUS**

Respect des droits de l'Homme – Égalité des chances – Non-discrimination – Diversité

Nous respectons les droits de l'Homme.

Nous ne pratiquons, ni ne tolérons **aucune discrimination** quelle qu'elle soit (fondée notamment sur l'origine ethnique, la religion, la nationalité, le genre, l'âge, les déficiences de toute nature, l'état civil, la citoyenneté, la croyance, l'orientation sexuelle ou tout autre préjugé).

Nous nous engageons, au sein de RTL Belgium et dans nos relations avec nos partenaires, à faire régner **l'égalité des chances** et nous encourageons **le respect, l'inclusion et la diversité** en reconnaissant la valeur de chacun.

Les recrutements et promotions reposent, de manière équitable, sur les compétences et les performances. Les conditions de travail sont adaptées et nous respectons toutes les lois applicables en matière de travail et d'emploi.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent conformément à ces principes.

*Dans
mes relations
professionnelles,
je respecte mes
collègues, leur
origine, leurs
croyances, ...*

VOIR ÉGALEMENT

- [RTL Cares](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Département des Ressources Humaines](#)
- [Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies](#)

Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité

Nos relations sont basées sur **le respect mutuel, la bienveillance et la confiance** et nous contribuons à un cadre de travail qui ne laisse aucune place à la menace ou à l'intimidation.

Nous ne pratiquons, ni ne tolérons **aucune forme de harcèlement**, d'agression, d'hostilités ni de malveillance dans nos relations professionnelles.

En toutes circonstances dans l'exécution de notre travail, nous agissons avec **honnêteté, justice, impartialité et intégrité**.

Nous opérons une nette **distinction entre nos activités personnelles et professionnelles** de manière à ne pas créer de confusion dans le chef de nos interlocuteurs privés.

Notre talent et celui de nos collègues sont reconnus, respectés et appréciés.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent conformément à ces principes.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares
- Conflits d'intérêt

POUR ALLER PLUS LOIN

- Département des Ressources Humaines
- Délégation syndicale
- Personnes de confiance

J'écoute mes collègues lorsqu'ils parlent.

Si je constate qu'un collègue est en difficulté je lui propose mon aide.

Si j'observe un comportement inapproprié (discrimination, harcèlement, agression...) je le signale.



*J'ose donner
mon avis en
réunion.*

Liberté d'expression

Nous sommes libres de nous exprimer ouvertement, **sans crainte de représailles**, que ce soit pour communiquer des informations ou des idées, aviser d'un problème ou d'une difficulté, formuler une opinion, émettre une critique, et ce dans le respect mutuel évoqué ci-dessus.

Nous sommes encouragés à faire entendre notre voix auprès de nos collègues, notre management ou nos représentants.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares
- Canaux de signalement
- Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité
- Loyauté et devoir de réserve
- Réseaux Sociaux

POUR ALLER PLUS LOIN

- Personnes de confiance

Protection des données à caractère personnel

Nous sommes pleinement conscients de notre **responsabilité vis-à-vis des personnes dont nous traitons les données**. Ainsi, lorsque nous recueillons, sauvegardons, utilisons et transmettons des données à caractère personnel, nous le faisons non seulement pour assurer notre fonctionnement interne et accomplir nos prestations, mais aussi en veillant activement à la protection de la vie privée et du droit à la protection des données.

J'utilise l'outil de référence sélectionné par l'entreprise pour tout concours que j'organise en interne comme vers l'externe.

Nous nous assurons que toutes nos activités de traitement sont conformes aux législations et réglementations applicables, notamment en termes **d'information et de respect des droits des personnes concernées**. Pour l'utilisation de tout nouvel outil, nous faisons procéder à son analyse préalable par le Département Corporate Affairs, et si une solution similaire et répondant aux mêmes besoins existe déjà au sein de l'entreprise, nous la mutualisons.

En cas de doute ou d'incertitude concernant la gestion des données, nous consultons systématiquement notre Délégué à la Protection des Données (DPO). Nous bénéficions régulièrement de conseils, de formations et, à tout moment, du soutien du département Corporate Affairs et, en particulier, du DPO.

Nous attendons également de nos partenaires qu'ils respectent et agissent en conformité avec les législations et réglementations en vigueur en matière de protection des données personnelles.

VOIR ÉGALEMENT

- [RTL Cares](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Charte relative au traitement des données à caractère personnel des collaborateurs](#)
- [Circuit de validation interne GDPR](#)
- [Data Protection Officer \(DPO\)](#)



Environnement de travail

Notre environnement de travail se veut **sain, sûr, et stimulant**.

Nous nous conformons aux règles et procédures en matière de santé et de **sécurité**, en ce inclus le respect de l'**hygiène**.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent conformément à ce principe.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares
- Implication – Collaboration – Agilité
- Bien-être au travail, prévention des risques psychosociaux et substances psychotropes
- Formation et mobilité interne

POUR ALLER PLUS LOIN

- Règlement covoiturage
- Département des Services Généraux
- Conseiller en prévention
- Comité pour la prévention et la protection au travail

*Je respecte mon
environnement de
travail.*



*Je m'implique
pour faire de nos
projets une réussite
collective.*

Implication – Collaboration – Agilité

Nous sommes encouragés à faire part de nos idées qui pourraient contribuer au succès de RTL Belgium.

Travailler ensemble pour atteindre un objectif commun est une des clés essentielles à notre réussite.

C'est grâce à l'implication de chacun d'entre nous et dans une dynamique collaborative que nous obtenons de très beaux résultats.

Dans notre secteur, la capacité à évoluer et à réagir rapidement est également indispensable.

VOIR ÉGALEMENT

- [RTL Cares](#)
- [Liberté d'expression](#)
- [Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité](#)
- [Formation et mobilité interne](#)
- [Environnement de travail](#)



Je consulte les offres d'emploi et je manifeste mon intérêt auprès des RH si un job m'intéresse.

Formation et mobilité interne

Nous sommes encouragés à la formation, au **développement personnel** et **professionnel** ainsi qu'à nous positionner pour toutes mobilités internes ouvertes, à tous niveaux de la hiérarchie.

Il nous revient de nous tenir informés des opportunités et de solliciter les ressources humaines sur celles-ci.

VOIR ÉGALEMENT

- [RTL Cares](#)
- [Implication – Collaboration – Agilité](#)
- [Environnement de travail](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Département des Ressources Humaines](#)
- [Sociabble](#)

Je suis amené à piloter un drone dans le cadre de ma fonction et m'assure d'être en pleine possession de mes moyens pour le faire.

Bien-être au travail, prévention des risques psychosociaux et substances psychotropes

Toutes les mesures nécessaires sont prises pour **prévenir les risques** psychosociaux au travail, pour prévenir les dommages découlant de ces risques ou pour limiter ces dommages.

Toutes les ressources nécessaires sont mises à notre disposition, et nous sommes encouragés à toujours rester en contact et à **demander des conseils ou de l'aide** en cas de problèmes ou de questions.

La prise de substances psychotropes, licites (alcool, médicaments, antidépresseurs, etc.) ou illicites (drogues) de manière inappropriée, peut **diminuer notre capacité à effectuer notre travail** efficacement et **en toute sécurité**.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares
- Environnement de travail

POUR ALLER PLUS LOIN

- Personnes de confiance
- Département des Ressources Humaines

Usage responsable des biens et ressources de RTL Belgium

Je ne commande pas ma future cuisine en signant avec ma signature professionnelle.

Nous protégeons tous les **biens corporels ou incorporels** de RTL Belgium (installations, équipements, propriété intellectuelle, ...).

Nous utilisons les biens de RTL Belgium aux fins professionnelles auxquelles ils sont destinés et non à des fins personnelles inadéquates ou interdites. Nous n'utilisons pas nos biens personnels à des fins professionnelles sans accord préalable du Département des Technologies.

Nous n'apposons pas notre signature professionnelle au bas de mails personnels.

Toute forme de fraude, d'abus de biens sociaux, de vol, de détournement est interdite et ce, qu'il s'agisse de biens de RTL Belgium ou de biens tiers.

Tous les droits relatifs aux biens et informations générés ou acquis dans le cadre de l'exécution de notre travail pour RTL Belgium demeurent sa propriété exclusive, sauf disposition contractuelle ou légale contraire.

VOIR ÉGALEMENT

- [RTL Cares](#)
- [Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité](#)
- [Loyauté et devoir de réserve](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Travel Policy](#)
- [Charte Espace Partagé](#)
- [Règles relatives à l'utilisation des ressources informatiques et nouvelles technologies](#)
- [Data classification information security policy](#)
- [Département des Technologies](#)

« Qui que l'on soit au fond de nous, nous ne sommes jugés que d'après nos actes. »

Rachel Dawes (Katie Holmes)
dans le film « Batman Begins » de Christopher Nolan en 2005

**NOUS ET LE
MONDE DE
L'ENTREPRISE**

Loyauté et devoir de réserve

Je respecte les embargos sur les images d'un tournage

Que nous soyons en représentation officielle ou non, nous agissons comme des **représentants** de RTL Belgium et dans le respect des Essentiels.

Le principe de loyauté se décline notamment en un devoir de réserve, d'absence de conflit d'intérêts et de respect des valeurs de RTL Belgium. Chacun de nous **contribue à son image et à sa réputation.**

Nous nous sommes engagés à observer un devoir de réserve sur les informations et projets, réunions ou toute autre activité interne à la vie de RTL Belgium et à respecter l'interdiction de publier des données confidentielles propres à celles-ci.

Lorsque nous sommes autorisés ou invités à agir et/ou à parler au nom de RTL Belgium, nous respectons les **limites de notre mandat.**

Dans le cadre des opérations de marketing ou de la promotion de nos services, nous n'émettons intentionnellement **aucune déclaration fausse ou trompeuse** et respectons les règles applicables en la matière.

Pour ceux d'entre nous qui sommes des personnalités d'antenne attachées à l'un ou l'autre de nos médias, certains actes que nous posons à titre collectif ou individuel sont davantage susceptibles d'engager l'image de RTL Belgium dans son ensemble. Nous nous devons de redoubler de prudence et de vigilance.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent conformément à ce principe.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares
- Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité
- Conflits d'intérêt
- Confidentialité
- Réseaux Sociaux

POUR ALLER PLUS LOIN

- Bonnes pratiques personnalités d'antenne

Je traite de manière confidentielle les informations stratégiques et financières sur toute matière.

J'utilise un compte privé et un compte professionnel sur les réseaux sociaux, cela ne m'autorise pour autant pas à nuire à mon entreprise sur mon compte privé.

Confidentialité

Nous protégeons les données confidentielles contre toute divulgation et tout usage illicite. Celles-ci comprennent les **informations confidentielles** et le **matériel confidentiel**.

Sont des informations confidentielles :

- toute information orale, écrite, lisible par machine (indépendamment de sa forme et du support) ou autre ;
- toute information qui, à défaut d'être décrite ci-dessus, est qualifiée de confidentielle par nous ou par la partie qui nous les divulgue ou est d'une nature telle qu'une personne raisonnable la jugerait confidentielle ;
- toute information confidentielle fournie par la partie qui les divulgue avant la conclusion d'un accord, ou mise à disposition après la conclusion dudit accord ;
- toutes les données personnelles protégées par la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles (cela inclut les données personnelles des utilisateurs de nos services) ;
- toutes discussions et/ou négociations ou tout terme, toute condition, y compris le statut de ces discussions et négociations.

Sont du matériel confidentiel :

- tous les documents tangibles, qu'ils soient écrits, graphiques, électroniques, sous forme de page internet, d'image, de contenu audio ou vidéo ou sous toute autre forme, comprenant des informations confidentielles.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent conformément à ces principes.

Je signe et fais signer un NDA lors d'échange d'informations confidentielles avec un partenaire potentiel.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares
- Loyauté et devoir de réserve

POUR ALLER PLUS LOIN

- Data Protection Officer (DPO)
- Département Corporate Affairs

Activité complémentaire et collaboration extérieure

Nous sommes libres de développer ou de participer à des **activités complémentaires légitimes et légales** à condition qu'elles n'interfèrent pas avec nos activités professionnelles, **n'impactent pas la qualité de nos prestations** au sein de RTL Belgium et n'impliquent pas la divulgation d'informations confidentielles.

Je n'utilise pas l'infrastructure ou ma signature mail professionnelle dans le cadre de mes activités complémentaires.

L'activité complémentaire ne peut être menée qu'**en dehors des horaires de travail** et ne peut en aucun cas altérer les performances individuelles ni les affaires de RTL Belgium.

Les opérations et l'environnement de RTL Belgium ne peuvent être utilisés pour réaliser ou favoriser l'essor de cette activité complémentaire.

Dans le cas de l'exercice d'une activité complémentaire, nous nous engageons et nous assurons d'avoir un **accord écrit préalable** de notre management et/ou du Département des Ressources Humaines, en le notifiant formellement et en le signalant dans notre formulaire de bilan annuel.

Si nous sommes engagés personnellement sur le plan civique ou participons à la vie politique, pour autant que nous ne soyons pas journalistes, nous exprimons clairement nos opinions personnelles distinctement de celles de RTL Belgium et informons notre management de nos mandats éventuels. Le cas échéant, nous respectons les dispositifs électoraux auxquels se soumet RTL Belgium.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares
- Confidentialité
- Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité
- Liberté d'expression
- Loyauté et devoir de réserve
- Conflits d'intérêt

POUR ALLER PLUS LOIN

- Code de déontologie journalistique
- Collaboration extérieure – dérogation exclusivité
- Département des Ressources Humaines

Je ne fais pas la promotion de mes activités complémentaires à l'occasion de toute intervention antenne.

Si je recommande le profil d'une personne de mon cercle proche pouvant convenir à une mission ouverte au sein de l'entreprise, je le mentionne immédiatement.

Conflits d'intérêt

Lorsque nos intérêts personnels interfèrent avec notre capacité à agir dans le sens des **intérêts de RTL Belgium**, nous nous trouvons dans une situation de conflit d'intérêts.

Dans ce cas, notre **impartialité** dans les décisions que nous prenons pourrait être **mise à mal**, ce qui ne répondrait plus au meilleur intérêt de RTL Belgium.

Si nous sommes confrontés à un conflit d'intérêts manifeste ou potentiel, nous en **informons notre management** le plus rapidement possible afin d'anticiper ou résoudre sans délai tout problème.

Nous ne pouvons par ailleurs pas tirer de bénéfices personnels d'affaires ou d'opportunités générées par RTL Belgium.

Nous veillons à ne pas nouer de relations professionnelles avec un partenaire susceptibles de créer un conflit d'intérêt dans le chef d'une ou des deux parties.

VOIR ÉGALEMENT

- **RTL Cares**
- **Loyauté et devoir de réserve**
- **Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité**
- **Sélection minutieuse et judicieuse de nos partenaires**

Sélection minutieuse et judicieuse de nos partenaires

Je me renseigne sur un prestataire auquel je pense avoir recours avant de conclure un accord.

Nous exigeons de nos partenaires (p. ex. nos clients, fournisseurs, régies et consultants) qu'ils soient fiables et respectueux des lois et ils en attendent tout autant de nous.

Nous **vérifions, dans toute la mesure du possible, l'identité et l'intégrité** de nos partenaires potentiels.

Toute découverte, lors de ces vérifications ou en cours de collaboration, d'actes inappropriés ou illégaux de tout partenaire nous conduit à demander immédiatement l'avis du département Corporate Affairs.

Nos décisions de collaboration sont prises de manière juste et intègre sur la base de critères objectifs.

Lors de transactions avec nos partenaires, nous nous assurons, dans la mesure du possible, ne contrevenir à aucun **embargo économique**, sanctions financières en cours, réglementations encadrant le commerce, la lutte contre le financement du terrorisme, etc.

Nous nous soumettons à nos obligations légales en matière de **prévention du blanchiment d'argent**.

Nous sensibilisons, dans la mesure du possible, nos partenaires afin qu'ils agissent conformément à ces principes.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares
- Canaux de signalement

POUR ALLER PLUS LOIN

- Département Corporate Affairs

Relations avec la concurrence

Nous défendons le principe d'une **concurrence loyale**, respectueuse de la législation applicable en la matière.

Nous n'échangeons pas d'informations avec nos concurrents concernant nos programmes, nos acquisitions, nos contrats, le choix de nos fournisseurs ou tout autre type de renseignement, contraire aux lois sur la concurrence et antitrust en vigueur, que ce soit à l'occasion d'accords formels ou de discussions informelles.

Nous ne concluons **aucun accord illégal, exprès ou tacite**, avec nos concurrents.

Nous mettons fin immédiatement aux infractions que nous constaterions ou dont nous prendrions connaissance.

La **veille concurrentielle** doit provenir de sources publiques.

Nous restons **vigilants** en présence de concurrents, notamment dans les associations professionnelles et les groupes de travail auxquels nous prenons part.

Nous **évitons tous commentaires inexacts ou désobligeants** sur les concurrents.

Nous ne tirons jamais profit d'autrui par la manipulation ou l'utilisation indue d'informations confidentielles ou protégées.

Nous consultons le département Corporate Affairs pour toutes ces questions.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent conformément à ces principes.

Si je représente RTL Belgium au sein d'une association professionnelle, je n'y partage pas d'informations sensibles.

VOIR ÉGALEMENT

- **RTL Cares**
- **Confidentialité**
- **Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité**
- **Sélection minutieuse et judicieuse de nos partenaires**

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Chinese Wall policy**

Anti-corruption, anti-subornation et cadeaux d'affaire

Nous refusons toute forme de corruption et de subornation.

Nous **ne pouvons ni octroyer ni recevoir d'avantages** ou de « pots-de-vin », quelle qu'en soit la forme et quelles que soient les personnes impliquées, agents publics ou partenaires commerciaux.

Cependant, tout cadeau ou acceptation de cadeau est possible moyennant le respect des conditions décrites dans la procédure en vigueur.

Les journalistes ne sollicitent aucun avantage et n'en acceptent aucun qui mette leur indépendance en danger.

Les dons et activités de parrainage sont a priori autorisés, sauf s'ils visent à obtenir un avantage commercial illicite.

Nous ne dissimulons aucun profit ni avantage qui pourraient engendrer des risques de corruption.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent conformément à ces principes.

Je suis invité à assister à la finale de la coupe du monde par un fournisseur, je respecte la procédure d'approbation du management.

VOIR ÉGALEMENT

- [RTL Cares](#)
- [Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Code de déontologie journalistique](#)
- [Rydoo policy](#)
- [Gift & hospitality policy](#)

Je viens de conclure une négociation avec un partenaire, la formalise par écrit et l'enregistre dans l'outil de gestion des contrats Dilitrust.

Toute dépense ou engagement fait l'objet d'un bon de commande. Lorsque j'édite un deal mémo ou un contrat, j'y associe également un bon de commande.

Nécessité d'un accord écrit avec les partenaires et pouvoirs de signature

RTL Belgium n'est **valablement engagée envers ses partenaires** que si des **engagements écrits** ont été signés/approuvés par les personnes habilitées, en vertu de nos pouvoirs de signature en vigueur.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares

POUR ALLER PLUS LOIN

- Délégations de pouvoirs de signature

Relations avec les instances gouvernementales et organismes de régulation

Nous faisons preuve d'**intégrité dans le cadre de nos relations** avec des instances gouvernementales, des organismes de régulation ou des agents publics. Nous contactons sans délais notre management ou le département Corporate Affairs **en cas de visite ou réception d'une requête officielle**, quelle qu'en soit la nature ou l'origine.

Nous formulons les déclarations, sollicitons les autorisations de radiodiffusion et les renouvelons, à temps et heure, afin d'exercer nos activités dans la légalité.

Nous veillons à **défendre les intérêts de RTL Belgium** ou de notre secteur industriel de manière responsable et légale.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares
- Relations avec la concurrence
- Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité

POUR ALLER PLUS LOIN

- Procédure en cas de Visites et Enquêtes
- Département Corporate Affairs

En cas de descente de police, je me réfère à la procédure adéquate.

Je scanne toute citation à comparaître et l'envoie sans délai au département Corporate Affairs, sans oublier de lui remettre l'original.

*« Peu importe ce qu'on pourra
vous dire, les mots et les idées
peuvent changer le monde. »*

John Keating (Robin Williams)
dans le film « Le cercle des poètes disparus » de Peter Weir en 1989

**NOUS
ET NOS
CONTENUS**

Pluralisme des médias - Indépendance éditoriale

Nous entendons être le reflet des différences d'opinions et de points de vue dans la diversité de nos services et reconnaissons la nécessité du pluralisme des médias dont nous voulons être garant.

L'indépendance éditoriale de notre **programmation** et de nos **contenus** d'information est le fondement de nos missions de divertissement et d'information.

Lorsque nous travaillons à la sélection ou à la production de contenus audiovisuels autres que l'information, nous sommes conscients que ceux-ci participent à la **construction d'opinions**. Nous agissons en conséquence et suivons les orientations et choix stratégiques arrêtés par le Steering Committee Media & Content et/ou le Comité Exécutif.

Je sélectionne les programmes selon la ligne éditoriale du média concerné.

Lorsque nous travaillons à l'information, nous la **vérifions**, **recoupons** nos sources et la publions de la manière la plus **objective**, **précise** et **impartiale** possible, sans influencer ni nous laisser influencer par le management de RTL Belgium, en ce compris ses actionnaires, par des acteurs externes, politiques et/ou économiques. Nous suivons les **lignes éditoriales** fixées par la direction de l'information.

Nos **sources sont protégées** par le secret et nous faisons la **balance des intérêts** entre le respect de la vie privée, la liberté d'expression et le traitement responsable et précis de l'information, des opinions et des images.

Nous accordons une importance accrue à la **protection de nos publics, en particulier des mineurs**.

Le contenu rédactionnel est distinctement **séparé de toute publicité commerciale**.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares
- Protection de nos publics

POUR ALLER PLUS LOIN

- Code de déontologie journalistique

*Je floute
une personne
ne devant pas
apparaître dans
mon reportage.*

Droits de la personnalité

Nous sommes attentifs à la protection des droits de **toute personne reconnaissable** dans les contenus produits ou exploités en interne.

Nous nous engageons à obtenir, lorsque le cadre légal nous l'impose, les **autorisations** nécessaires à l'utilisation de leur **image** ou de leur **voix** et à résoudre les plaintes concernant cette utilisation.

Nous informons sans délai le département Corporate Affairs de toute plainte de quelque nature que ce soit (ex. droit à l'image, protection des données, droit de réponse, déontologie journalistique) **pour minimiser le risque de sanction**.

En cas de plainte, nous assurons un **suivi approprié** pour que les actions recommandées soient **mises en œuvre de manière efficace et en temps opportun**, notamment sur tous les environnements digitaux de RTL Belgium, ainsi que sur tous les services digitaux utilisés pour promouvoir les services de RTL (Meta, Twitter, Instagram, Tik-Tok, RTL play, etc.).

Nous n'effaçons ni ne supprimons aucun élément pouvant servir à une procédure ou à une enquête sans avis préalable.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent conformément aux législations et réglementations applicables.

VOIR ÉGALEMENT

- [RTL Cares](#)
- [Protection de nos publics](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Cession de droit à l'image de majeurs ; mineurs ; directeurs d'écoles](#)
- [Département Corporate Affairs](#)

*J'obtiens les
cessions de droit
requis pour le
tournage de mon
émission.*

Propriété intellectuelle

Je respecte la charte graphique des logos que j'utilise moyennant accord.

La protection de la propriété intellectuelle est primordiale tant pour notre activité en tant qu'entreprise de médias que vis-à-vis des droits d'autrui dont la violation est punissable.

La propriété intellectuelle protégée s'entend de toutes les **œuvres issues de l'esprit**. Elle regroupe la propriété littéraire et artistique et la propriété industrielle.

La propriété littéraire et artistique inclut notamment les **œuvres littéraires, journalistiques ou musicales, les films, les programmes télévisés, les œuvres graphiques** et logiciels (ainsi que leurs composants).

La propriété industrielle concerne plus spécifiquement la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations.

La propriété intellectuelle est protégée par des législations particulières (droits d'auteur, marque déposée, brevet) ou par le secret commercial.

Nous sommes engagés à respecter les droits d'auteur et, de manière générale, à nous conformer au cadre légal en matière de propriété littéraire et artistique. Cet engagement implique que nous veillons à **obtenir l'autorisation préalable du titulaire des droits** avant toute communication au public ou reproduction d'un contenu protégé, lorsque le cadre légal nous l'impose. De plus, nous veillons au respect des droits moraux des auteurs en reconnaissant leur droit de paternité et en **garantissant que l'intégrité de leurs œuvres ne soit pas altérée**.

Nous défendons nos droits de propriété intellectuelle, veillons à leur sauvegarde et attendons de nos partenaires qu'ils en fassent tout autant et qu'ils agissent eux-mêmes conformément à ces principes.

VOIR ÉGALEMENT

- RTL Cares

POUR ALLER PLUS LOIN

- Chartes graphiques/brandbook
- Département Corporate Affairs

Je cite mes sources lorsque j'utilise des sources tierces.

Gestion des documents administratifs

- Gestion des archives audio et vidéo

J'identifie toute image d'archive dont l'utilisation n'est plus permise (ex. Expiration des droits, retrait pour cause d'atteinte au droit à l'image,...) et m'assure qu'elle soit rendue indisponible.

Nous conservons les documents administratifs de RTL Belgium, que ce soit sous format papier ou numérique. Ces documents ne sont détruits que conformément à la législation en vigueur.

Est **interdite la destruction de tout document pouvant servir à une procédure ou à une enquête.**

Nous nous devons de **garantir la protection permanente des documents administratifs** contre tout accès inapproprié ou non autorisé.

Nous nous assurons que les comptes, documents, contrats et autres informations de RTL Belgium ne comportent pas de données incorrectes ou mensongères connues.

Nous conservons les archives audio et vidéo ayant fait l'objet d'une diffusion publique. Les flux news et les rushes sont quant à eux détruits selon les routines en vigueur.

Nous **adaptions le référencement du matériel audio et vidéo diffusé ou à diffuser** s'il découle d'une analyse au cas par cas qu'il ne peut pas/plus être utilisé ni rendu disponible.

VOIR ÉGALEMENT

- Confidentialité
- Respect mutuel, bienveillance, confiance et intégrité

POUR ALLER PLUS LOIN

- Département Corporate Affairs

Je sauvegarde mon travail sur les outils informatiques de l'entreprise.

Protection de nos publics

Dans les **programmes d'information**, le journaliste présentateur **avertit du caractère « difficile ou choquant »** des images ou des sons qui pourraient heurter un public plus sensible.

Nous apposons la **signalétique appropriée** lors de la diffusion de programmes contenant des scènes susceptibles de nuire à l'épanouissement des jeunes publics, laquelle s'accompagne de limitations horaires en linéaire et d'un outil de contrôle parental en non-linéaire.

Lorsque nous travaillons avec des enfants, nous sommes responsables de leur sécurité et donnons la **priorité absolue** à leur **bien-être**. Nous nous conformons aux règles applicables en matière de droit à l'image des mineurs obtenons les autorisations nécessaires. Par ailleurs, nous introduisons des demandes de **dérogations à l'interdiction du travail des enfants** auprès du SPF Emploi, travail et concertation sociale préalablement à l'organisation de l'activité à laquelle participent les enfants.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent conformément à ces principes.

Je m'assure que les enfants qui participent à mon tournage soient autorisés à travailler, qu'ils soient rémunérés selon les dispositions légales applicables et fais passer leur bien-être avant tout.

VOIR ÉGALEMENT

- [RTL Cares](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Formulaire de demande de dérogation à l'interdiction du travail des enfants à compléter au plus tard un mois avant la date de la première activité](#)
- [Signalétique et modalités en matière de programmation](#)
- [Code de déontologie journalistique \(CDJ\)](#)
- [Département Corporate Affairs](#)
- [Cession de droit à l'image de majeurs ; mineurs ; directeurs d'écoles](#)



*J'organise un tournage
avec des animaux,
je prends toutes les
précautions pour leur
bien-être et leur
sécurité.*

Bien-être animal

Nous garantissons la sécurité et le bien-être animal dans le cadre de nos productions.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent conformément à ces principes.

VOIR ÉGALEMENT

- [RTL Cares](#)

Réseaux Sociaux

Nous utilisons les réseaux sociaux et autres sites communautaires comme des **lieux d'échange et d'expression** par lesquels nous communiquons et sur lesquels nos publics s'expriment à propos de RTL Belgium et de nos contenus.

Toutes nos publications constituent une belle occasion de **consolider** nos **liens** avec le public mais une intervention inappropriée est nuisible à notre image et notre **réputation**. C'est pourquoi nous modérons, dans la mesure du possible, les débats en lien avec nos publications pour garantir un espace d'échange respectueux et constructif.

Nous nous conformons dès lors aux règles internes lorsque nous publions, commentons ou réagissons sur ces réseaux et sites, aussi bien à titre personnel qu'à titre professionnel, notamment en adoptant une **communication ouverte, honnête, responsable et transparente**.

Par ailleurs et de plus en plus, certains d'entre nous sommes sollicités par des annonceurs et des marques, en direct.

Ces demandes d'association de marques, avec ou sans paiement en espèce ou en nature (biens ou services), vont du partenariat d'image avec une marque ou une enseigne (vêtements, voiture, etc.) à des actions de marketing d'influence et de mise en scène sur les réseaux sociaux (food, cosmétique, etc.)

Dans un but de protection globale des marques et de l'image de RTL Belgium et afin d'éviter tout problème de conflit d'intérêts ou de concurrence avec les activités de régie et de médias de RTL Belgium, nous veillons à encadrer au mieux ces partenariats qui doivent nous être soumis pour information ou autorisation en application des règles contenues dans la Charte d'utilisation des réseaux sociaux et autres sites communautaires.

Nous encourageons nos partenaires à agir conformément à ces principes.

VOIR ÉGALEMENT

- [RTL Cares](#)
- [Loyauté et devoir de réserve](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Charte d'utilisation des réseaux sociaux et autres sites communautaires](#)
- [Recommandations du Conseil de la Publicité en matière d'influenceurs](#)
- [Bonnes pratiques personnalités d'antenne](#)

Je m'assure de réserver le suivi adéquat aux messages reçus via les Réseaux Sociaux et ne laisse pas une demande expresse sans réponse.

CANAUX DE SIGNALEMENT

Toute situation pouvant suggérer une violation des Essentiels ou de toute loi, réglementation ou politique externe ou interne est à signaler de bonne foi.

Que ce soit auprès de notre management, du département des ressources humaines, du département Corporate Affairs, de notre DPO, des personnes de confiance, du conseiller en prévention, de la délégation syndicale, des gestionnaires de signalement, nous trouverons toujours une oreille attentive et un soutien dans pareilles circonstances.

VOIR ÉGALEMENT

- [RTL Cares](#)
- [Liberté d'expression](#)
- [Conformité avec les normes juridiques](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Annexe au règlement de travail](#)
- [Annuaire – personnes de contact](#)



**GUIDE PRATIQUE
POUR LA PRISE
DE DÉCISION EN
CONFORMITÉ AVEC
NOS ESSENTIELS
OU POUR LE
SIGNALEMENT D'UN
MANQUEMENT**

Je dois prendre une décision / poser une action

J'ai un doute quant à sa conformité avec Nos Essentiels.

Que faire ?

→ **Puis-je répondre par l'affirmative aux quelques questions suivantes?**

- Suis-je habilité à prendre cet engagement – poser cette action dans le cadre de ma fonction?
- Ai-je obtenu toutes les informations et éclaircissements utiles à ma prise de décision ou à mon action?
- Les intérêts de l'entreprise sont-ils bien défendus et n'ai-je pas de conflit d'intérêt personnel dans le contexte de ma décision ou de mon action?
- Mon action ou ma décision est-elle prise en accord avec la stratégie en vigueur, mon management et ma conscience?
- Si je devais défendre ma décision ou mon action vis-à-vis de tiers, cela serait-il facile à faire pour moi?

SI OUI



La direction que je prends est probablement conforme aux Essentiels.

**SI NON
OU SI LE DOUTE PERSISTE**



Je me réfère à mon manager ou au département Corporate Affairs.

Je constate un manquement ou j'ai un doute quant à la conformité de l'action d'un collaborateur ou partenaire avec Nos Essentiels



Que faire ?

Si je ne souhaite pas me tourner vers mon management en premier ressort, je peux à tout moment prendre contact avec les personnes référencées dans l' « Annuaire – personnes de contact » disponible sur Sociabble

- Département des Ressources humaines
- Délégation syndicale
- Personnes de confiance
- Gestionnaire de signalements
- Département Corporate Affairs